DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
=-=-=-=-=

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,
Gilles VINCENT

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 2
Qui ont pris part à la délibération : 09
Date de convocation : 21 avril 2026

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

=-=-=-=

L'an deux mil vingt-six et le 28 du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.
Présents : Mme VIENOT Véronique – Mme ESPOSITO Annie - Mme DEMIERRE Colette - Mme MATHIVET Séverine - Mme FERREOL Hélène Conseillers municipaux, - Mme MARECHAL Christine - Mme MAIS Chantal - Mme BROGLY Valérie - Mme BEZOMBES Marie-Lou - membres.
Absents excusés : M. VINCENT Gilles – Mme PLEUCHOT Patricia
Secrétaire de séance : Mme BEZOMBES Marie-Lou

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Madame la vice-présidente explique que les articles L.2311-5 et R.2311-11 du code général des collectivités territoriales fixent les règles d'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2025	166 613.39 €
Recettes de fonctionnement 2025	148 003.79 €
Résultat de fonctionnement 2025	- 18 609.60 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	39 427.15 €
Résultat de fonctionnement cumulé	20 817.55 €

Détermination du besoin de financement

Dépenses d'investissement 2025	6 499.37 €
Recettes d'investissement 2025	1176.07 €
Solde d'exécution 2025	- 5323.30 €
Solde d'exécution antérieur reporté	4 450.87 €
Résultat d'investissement cumulé (R-001)	-872.43 €

Restes à réaliser dépenses	82.80 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	-82.80 €
Total	- 955.23 €
Besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé + solde des RAR)	- 955.23 €

Il est donc proposé d'inscrire au budget primitif du CCAS - exercice 2026 :

- le résultat de fonctionnement R002 – recette de fonctionnement pour 19 862.32 € ;
- de couvrir le besoin de financement de 955.23 € sur le compte 1068 en recette d'investissement ;
- d'inscrire le déficit D001 – dépense d'investissement pour – 872.43 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,
Gilles VINCENT

- OUI l'exposé de madame la vice-présidente,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le CFU 2025 du budget du C.C.A.S,
- Statuant sur l'affectation de ce résultat,

DECIDE à l'UNANIMITE

D'AFFECTER le résultat comme suit :

- le résultat de fonctionnement R002 – recette de fonctionnement pour 19 862.32 € ;
- de couvrir le besoin de financement de 955.23 € sur le compte 1068 en recette d'investissement ;
- d'inscrire le déficit D001 – dépense d'investissement pour – 872.43 €.

Pour extrait conforme, le 29 avril 2026.

Signé :
Le président
Gilles VINCENT